

Je ne propose pas qu'on retire les minimales avantages consentis aux petits contribuables non plus que les exemptions additionnelles accordées aux contribuables âgés. Un petit bill pas du tout compliqué aurait pu prévoir des dispositions en ce sens et il aurait provoqué peu ou pas de discussion. Ainsi, on aurait pu répondre aux besoins de ces gens et obtenir les fonds nécessaires à cette fin en faisant un peu cesser le lamentable gaspillage auquel s'adonne le gouvernement dans tous les secteurs.

• (4.00 p.m.)

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, l'amendement proposé par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) est juste et très à point. Oui, nous sommes inquiets devant les perspectives économiques qui s'offrent au Canada. Oui, nous sommes inquiets devant le chômage persistant. Oui, nous sommes inquiets devant le marasme industriel. Nous sommes aussi tous conscients de la nécessité d'une réforme fiscale véritable.

On me permettra d'ailleurs, monsieur le président, de souligner encore une fois comment nous, du Parti crédit social du Canada, sommes particulièrement conscients de tous ces problèmes économiques qui nous affligent. L'existence de notre parti s'explique justement parce que nous avons les réponses précises et que nous proposons des solutions bien concrètes qui régleraient ces éternelles difficultés financières.

Pourquoi s'attarder, monsieur le président, à replâtrer, à réparer, à tenter de guérir, sans toucher à la source même de tout ce qui occasionne ces maux économiques et ces déboires, soit le système financier économique actuel? Qu'il faille pour cela changer notre mentalité même, profondément ancrée dans un système qui nous a façonnés à tel point, monsieur le président, que le système n'est plus au service du citoyen, mais que ce sont les citoyens qui doivent se mettre à genoux et même ramper devant les exigences du système, il n'y a rien d'étonnant à cela.

Or, s'il faut aller jusqu'à changer ces principes mêmes qui ont imbibé notre mentalité, monsieur le président, il ne faudrait pas hésiter à le faire, car toutes les solutions que nous pourrions amener ne régleront jamais rien, tant et aussi longtemps que nous ne toucherons pas, je le répète, au mal, à sa source même, soit une réforme complète et entière de l'économie.

Monsieur le président, je ne voudrais pas m'attarder trop longuement sur le sujet. Je sais que tous les députés savent exactement—ou s'ils ne le savent pas exactement, du moins ils le savent d'une façon globale—que ce que nous voulons, ce que nous souhaitons, et en cette période extrêmement difficile, où nous avons tous le souci de régler certains problèmes majeurs qui affectent notre pays, c'est de laisser de côté la «partisanerie» et s'attarder d'une façon objective à étudier toutes les solutions, fussent-elles des solutions provenant de partis de l'opposition tel que le nôtre.

Monsieur le président, au sujet de la réforme proposée par l'honorable ministre des Finances (M. Benson), il y a un tollé, et l'on me permettra de souligner, encore une fois, comme l'ont fait plusieurs de mes collègues, l'opposition des caisses d'économie, des caisses populaires et des diverses coopératives de ce genre, au Canada et au Québec en particulier, à certains articles du bill C-259. Afin de prouver la véracité des protestations qui nous proviennent d'un peu partout, j'aimerais lire intégralement la dernière lettre, du 13 septembre 1971, que j'ai

[M. Peddle.]

reçue de la Caisse d'économie des employés de la Compagnie internationale de papier de La Tuque. Je cite:

M. René Matte

Député fédéral

Ottawa

Monsieur,

Re: TAXATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE PROPOSÉE DANS LE BILL C-259

Vous n'êtes pas sans savoir que, dans toutes les régions de la province, les Caisses d'Économie ont contribué énormément à l'économie du Québec. Nous croyons que le développement du mouvement des Caisses d'Économie démontre bien que les Canadiens ont à cœur l'efficacité et la valeur de la philosophie économique des Caisses d'Économie.

Depuis l'annonce faite en juin que les Caisses d'Économie seront très affectées par la réforme sur la taxation, nous sommes très inquiets des effets de la proposition pour les Caisses d'Économie. Si elle est votée, la réforme de M. Benson ruinera considérablement les principes caractéristiques aux Caisses d'Économie et abaissera celles-ci dans la compétition sur le marché financier.

Nous croyons que le bill C-259 interprète mal la nature des Caisses d'Économie et de ce fait ne peut pas établir une forme de taxation équitable et acceptable.

Nos inquiétudes se rapportent particulièrement aux sections 125, 137 et 189 de la réforme proposée. Nous avons fait mention de ces détails dans un mémoire soumis au ministre des Finances en juillet. Parmi nos objections et amendements importants, il y avait entre autres:

1. Dans la section 137, il n'y a aucune provision allouant la déduction des dividendes sur le capital social dans le calcul du revenu taxable. Ceci est vital pour toutes les Caisses d'Économie Canadiennes et pour toutes les Centrales provinciales. Les parts dans les Caisses d'Économie sont essentiellement des dépôts d'épargne remboursables à demande. Elles sont entièrement différentes des parts des corporations financières.

2. Le bill devrait être amendé pour inclure les placements de Caisse d'Économie dans la catégorie «investissement qualifié», vu que, investir des fonds pour réserves qui amèneront la stabilité et les revenus pour les épargnes des membres, est une partie intégrale de la routine financière des Caisses d'Économie. La même application devrait être faite pour l'article semblable de la section 189.

3. La formule «limite d'affaires totale» appliquée aux Caisses d'Économie dans la réforme proposée n'est pas juste. Les réserves de Caisse d'Économie en tant que propriété commune à tous les membres et ne peuvent pas être réparties entre les membres sous forme de distributions éventuelles. La section 125 devrait être définie spécialement pour les Caisses d'Économie et une référence spéciale devrait être apportée à cette fin à la section 137.

4. La définition du capital employé devrait être retranchée de la section 137. Nous croyons que cette définition n'est pas raisonnable puisque les Caisses d'Économie donnent un dividende compétitif, donc les compétiteurs ne devraient pas obtenir quoi que ce soit de cette ristourne puisque les membres qui la reçoivent sont déjà taxés.

Il y a cinq autres items présentés dans le mémoire au ministre des Finances. Ces items sont aussi importants, ils traitent d'abord des restrictions de faire affaire dans une seule province et ensuite des Caisses d'Économie éligibles à accepter des dépôts classifiés comme «placement non-éligible» et les amendements s'y rattachant.

Il est absolument impératif que le Comité National sur la Taxation rencontre l'Association Nationale des Caisses d'Économie (ANCEC) afin de clarifier les amendements à la réforme proposée qui sont nécessaires au succès du mouvement.

Au nom de deux millions cinq cent mille membres des Caisses d'Économie au Québec, nous vous remercions à l'avance de votre coopération.

Roger Marchand, gérant.

Monsieur le président, j'ai pris la peine de lire cette lettre pour montrer que les gens s'intéressent activement aux lois qui sont étudiées au Parlement. Les gens s'intéressent aux lois, et en voici la preuve: ils daignent partici-